

EB./AD/20/07/1982

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

SECRET N° 02/1055 du 22/11/82
/NJS/DGS/DARF.4 du

VISAS :

portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 de Monsieur HIGAMBAU Jacques, Inspecteur d'éducation physique et sportive, des cadres de la catégorie A. hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

-Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

-Vu la loi n° 25/80 du 15 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

DFP.

-Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

-Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

-Vu le décret n° 62/130/RF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

-Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres;

DB.

-Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

-Vu le décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A.B.C et D. de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1.2.3.5.10.13.14.15.18.19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports);

-Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

DCF.

-Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

-Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

-Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/646 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

-Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;

-Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

cement

-Vu le Procès-Verbal de la commission administrative paritaire d'avancement en date du 20 Juillet 1982

SECRET

ARTICLE 1er: Monsieur MIGAMBAÏOU Jacques, Inspecteur d'Education physique et sportive de 3ème échelon des-cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services sociaux (Jeunesse et Sports) en service à la Direction Générale des Sports à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement de l'année 1980 pour le 4ème échelon de son grade à deux (2) ans.

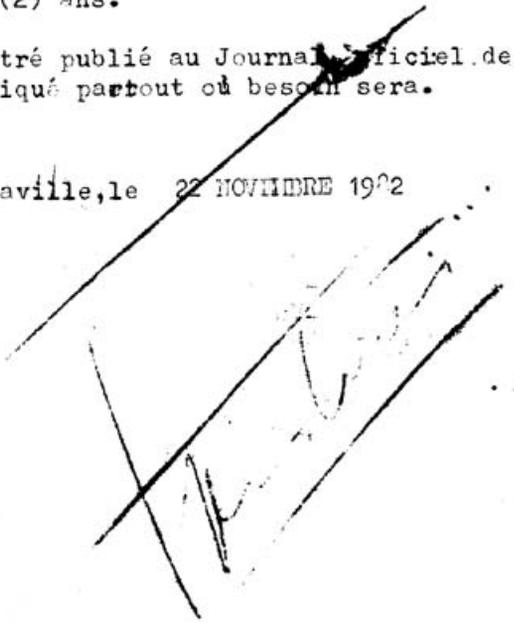
ARTICLE 2: Le présent décret sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 22 NOVEMBRE 1982

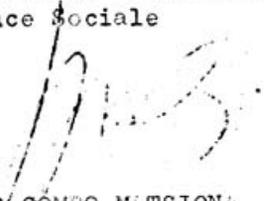
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Jeunesse et
des Sports

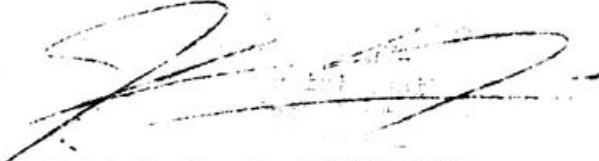

Gabriel OBA AOUNOU


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIONA

Le Ministre des Finances


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JCARPC.....	2
DFP.....	4
DB.....	2
DCF.....	2
DGS.....	2
DAAF/SPORTS.....	6
MJS.....	2
INTERESSE.....	2
DOSSIER.....	2
SGCM/BC.....	3/27